



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ALERTE METEO CANICULE : PASSAGE EN VIGILANCE ROUGE DANS LES PYRENEES-ATLANTIQUES

à Pau, le 17 juin 2022

Météo-France vient aujourd'hui de placer le département des Pyrénées-Atlantiques en vigilance ROUGE Canicule extrême.

Conformément au plan départemental de gestion sanitaire des vagues de chaleur dans le département des Pyrénées-Atlantiques, M. Eric SPITZ, préfet des Pyrénées-Atlantiques, a réuni les services de l'État et les services partenaires concernés, notamment Météo France, pour faire le point sur la situation, renforcer les mesures déjà mises en œuvre dans le cadre de la Vigilance ORANGE et prendre des nouvelles dispositions face à cet épisode météorologique inédit dans les Pyrénées-Atlantiques.

Canicule extrême :

Ainsi, par arrêté préfectoral, toute manifestation publique, festive, sportive, culturelle, en extérieur ou dans des établissements non climatisés recevant du public, est interdite à compter de ce jour, vendredi 17 juin 2022 à 18h00 jusqu'à 21h00, et de 10h00 à 21h00 les jours suivants jusqu'à la fin de l'épisode caniculaire extrême sur le territoire des Pyrénées-Atlantiques.

Les feux d'artifices ne sont pas autorisés à compter de ce jour à 18h00 jusqu'à lundi 20 juin 2022 à 00h00.

Dès lors, concernant les cérémonies commémoratives organisées dans le cadre de la journée nationale commémorative de l'Appel du général de Gaulle, ce samedi 18 juin 2022, celles-ci devront être terminées à 10h00 demain matin.

Cabinet du préfet

Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle

Tel : 06 26 14 12 79

Mél : pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Astreinte communication en soirée, de 18h30 au lendemain 8h
et le week-end, du vendredi 18h30 au lundi 8h, merci de contacter :

Tel : 06 15 20 31 38

Mél : pref-astreinte-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

2 rue du Maréchal Joffre, 64 021 Pau Cedex

www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr

@prefet64



Le préfet des Pyrénées-Atlantiques invite les collectivités à ouvrir et élargir les plages d'ouvertures des lieux rafraîchis, piscines, parcs et jardins. Les maraudes effectuées par les associations sont renforcées avec la distribution d'eau aux personnes sans-abris et dans les squats.

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques appelle chacun à la plus grande vigilance, en particulier les chefs d'entreprises, qui devront apprécier au cas par cas l'opportunité de suspendre l'activité professionnelle, conformément aux consignes diffusées par les services de l'État.

Le danger est plus grand pour les personnes âgées, les personnes atteintes de maladies chroniques ou de troubles de la santé mentale, les personnes qui prennent régulièrement des médicaments, les personnes isolées, les personnes sans-abri et les nourrissons.

Conseils de comportement :

- En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin ;
- Appelez votre mairie si vous avez besoin d'aide ;
- Si vous avez des personnes âgées souffrant de maladie chronique, ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite 2 fois par jour. Accompagnez-les dans un endroit frais ;
- Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres, aérez la nuit ;
- Utilisez ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez. Sinon passez au moins 3 heures par jour dans un endroit frais ;
- Rafraîchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour ;
- Buvez fréquemment et abondamment même sans soif. Buvez 1,5 L d'eau par jour et mangez normalement ;
- Évitez de sortir aux heures les plus chaudes (11h – 21h) ;
- Limitez vos activités physiques.

Toutes les recommandations pour se protéger contre les fortes chaleurs sont consultables sur le site internet du ministère des solidarités et de la santé <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/article/vagues-de-chaueur> et des services de l'État dans les Pyrénées-Atlantiques : <https://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr/>

Un numéro d'information national est également à disposition du public : **0800 06 66 66** (appel gratuit depuis un poste fixe).